



# LA FEUILLE DU PARC

NATUREL RÉGIONAL  
DE LA FORÊT D'ORIENT



## Focus sur...

### Lancement du nouveau programme LEADER

Le Parc porte le nouveau programme LEADER, au travers du GAL du Triangle d'Orient, pour la période 2023-2027.

Le programme LEADER est un soutien aux territoires ruraux, financé par l'Union européenne, pour des actions ou projets innovants adaptés aux besoins des territoires, en réponse à une stratégie définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés.

L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux locaux actuels et à venir.

#### Qui peut faire appel au fonds ?

Tout le monde peut faire appel à LEADER : association, collectivité, entreprise ou particulier.

Le fil conducteur : « valorisation des ressources locales pour mieux vivre et accueillir sur le territoire »

Le projet doit répondre à 2 indispensables :

- être sur le périmètre du GAL du Triangle d'Orient (carte disponible sur le site internet du PnrFO) ;

- avoir un projet qui correspond à la stratégie locale de développement et aux Fiches Actions du GAL (à retrouver sur le site internet du PnrFO).

Les Fiches Actions répertorient l'ensemble des thématiques et dépenses éligibles au programme LEADER.

## Contact

Un projet en lien avec le territoire ? Une question sur un point touristique ? Une recherche dans un domaine lié au Parc ? Nous sommes là pour vous renseigner !

Maison du Parc  
10220 Piney  
www.pnr-foret-orient.fr  
03.25.43.38.88  
info@pnrfo.org



Nos réseaux sociaux :

parcnaturelregionalforetorient  
 @parcnaturelregionalforetorient



#### Quel projet puis-je présenter ?

Dans le précédent programme, le GAL a soutenu de nombreux projets : un festival de spectacle vivant, des activités et locations touristiques, la réhabilitation de bâtiments pour des associations, etc.

Dans cette nouvelle programmation, grâce à une enveloppe de 1 054 406€, le Groupe d'Action Locale soutiendra des projets de valorisation des ressources et savoir-faire locaux, de tourisme, de culture et de services à la population.

Un soutien de 1 054 406 €  
pour le développement du territoire

#### Où trouver le dossier de financement ?

Le dossier de financement se constitue avec l'équipe technique du GAL qui se situe à la Maison du Parc. L'animatrice et gestionnaire vous accompagnera tout au long de vos démarches.

N'hésitez pas à prendre contact par téléphone ou par mail afin de présenter votre projet.



► Pour toute information et pour être accompagné, contactez Marion Zvunka, animatrice-gestionnaire LEADER au 03.25.43.81.96 / leader@pnrfo.org

## EDITO

Mes premiers mots seront pour remercier Marielle Chevallier qui a présidé le PnrFO jusqu'à octobre, et qui s'est notamment impliquée dans la révision de la Charte, rendez-vous d'importance pour préparer l'avenir du territoire.

Affirmer une ambition que mérite cet espace d'exception dont chacun d'entre nous doit être fier, proposer une vision partagée par l'ensemble de ses habitants, anticiper l'évolution de son environnement, expérimenter et innover dans des projets qui développeront ses potentiels, valoriser les richesses de sa flore, de sa faune, de son patrimoine, de son artisanat et plus largement de son activité économique, de son agriculture : autant de sujets qui font l'attractivité et la notoriété de notre quotidien, de notre lieu de vie.

Les prochains mois verront la concrétisation de cette réflexion collective, l'aboutissement de cette co-construction à laquelle vous avez participé.

Soyez assurés de la mobilisation de tous les élus, de tous les acteurs qui œuvrent au sein du Parc pour répondre aux enjeux de cette Charte qui nous engagera pour les 15 prochaines années.

Isabelle HELIOT-COURONNE,  
Vice-Présidente  
du PnrFO,  
Conseillère  
régionale



Parc  
naturel  
régional

de la Forêt d'Orient

# QUOI DE NEUF AU PARC ?

PAR SOPHIE PAYER  
DIRECTRICE DU PNRFO



**D**ans le contexte de renouvellement de la Présidence du Parc, nous nous devons de rester concentrés sur notre grande priorité qu'est la révision de la Charte et qui déterminera le renouvellement du label PNR après 2025, pour 15 ans.

C'est une procédure longue et complexe. Aujourd'hui, nous arrivons au terme de l'écriture de l'avant-projet de Charte, en concertation avec les signataires et les partenaires. L'avant-projet devrait être validé fin 2023 et déclencher la suite de la procédure, jusqu'en 2025.

En parallèle nous devons continuer à rencontrer les communes, les EPCI pour construire le futur Parc et sa future gouvernance.

La future Charte inscrit le territoire du Parc dans les transitions écologique, énergétique, numérique, tout en assurant un équilibre entre préservation des ressources et des patrimoines (naturel,

culturel, paysager) et leur valorisation à travers un développement économique local durable. Autrement dit, c'est faire en sorte de tous nous fédérer pour bien vivre et mieux vivre dans notre territoire, le rendre attractif, vivant et viable.

La Direction et l'équipe du Parc sont là pour retranscrire les orientations politiques des élus en déclinaison opérationnelle et inscrire le Parc au coeur de l'action du territoire.

« Nous fédérer pour bien vivre et mieux vivre dans notre territoire »

Nos actions sont par exemple d'agir pour le maintien de l'élevage, et donc la pérennité des prairies permanentes

humides, grâce aux paiements pour services environnementaux que l'on verse aux agriculteurs engagés dans la démarche, ou accompagner les collectivités dans leur transition énergétique ou encore soutenir les projets économiques et sociaux grâce au fonds LEADER.



Présentation du projet de territoire du futur PnrFO lors des 1<sup>ères</sup> Rencontres du Parc, 10 septembre 2022 - ©PnrFO

## Concours photo

### Les résultats du concours photo Atlas de la Biodiversité Communale !



Le projet « Atlas de la Biodiversité Communale », mené sur 22 communes du nord-est du Parc entre 2020 et 2023, vise à développer, créer et partager la connaissance sur la biodiversité de ces communes. Dans ce cadre, un concours photo a été organisé entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août sur le territoire du Parc, avec différentes catégories : voici les gagnants !



1<sup>er</sup> prix « faune sauvage »  
Jean-Loup GROSSE



1<sup>er</sup> prix « arbre remarquable »  
Joël GILBERT



Prix « coup de coeur du jury »  
Michel ROYER



1<sup>er</sup> prix « paysage »  
Stéphanie GAUZA



Prix « Atlas de la Biodiversité Communale »  
Caroline CAYREL



Prix « jeunes » (moins de 18 ans)  
Esteban LEFEVRE

Les gagnants seront exposés au Festival de Montier en novembre (voir ci-contre) !

Pour découvrir aussi les photos ayant remporté le 2<sup>e</sup> prix et pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet du Parc.





©PnrFO

## La Charte du Parc, c'est quoi et ça concerne qui ?

La Charte est « LE contrat » approuvé et co-signé par les communes, les communautés de communes et d'agglomération, les Départements et les Régions. Ces collectivités sont liées par les objectifs de la Charte et les engagements qu'elles ont pris pour sa mise en œuvre. C'est grâce à ce document, déclinant les politiques locales, départementales, régionales et nationales que le territoire pourra être labellisé « Parc naturel régional » pour 15 années supplémentaires.

Afin de bien comprendre la portée de la Charte, rappelons le rôle du Syndicat mixte du Parc. Sa gouvernance, partagée entre les élus communaux, départementaux, régionaux et l'État, est un élément déterminant de sa réussite. Un Pnr n'a pas de pouvoir réglementaire. Sa capacité à atteindre les objectifs de la Charte réside surtout dans son aptitude à convaincre par l'accompagnement, la concertation, l'information et la sensibilisation. Il ne se substitue pas aux collectivités signataires qui gardent leurs compétences propres. Ce sont elles qui donnent la cohérence au projet, au travers de leurs engagements et des moyens financiers et humains dont elles dotent le Syndicat mixte. La Charte ne modifie en rien la réglementation mais elle donne un cadre permettant la cohérence des

actions menées sur le territoire. Elle comporte aussi des règles qui sont autant de garde-fous, sur lesquelles le Parc se base pour accompagner les acteurs publics et privés dans leurs projets ou pour donner un avis simple (non réglementaire).

## Qui est impliqué dans son écriture ?

La Charte est un projet de territoire concerté avec l'ensemble des signataires et des forces vives et relève ainsi de la responsabilité de tous (habitants, acteurs socio-économiques, associations...). Même s'il est en charge de son animation, ce n'est pas seulement le Syndicat mixte du Parc qui met en œuvre la Charte ! Le Parc a pour vocation de fédérer, soutenir et dynamiser le travail de l'ensemble des acteurs et de tout mettre en œuvre pour appliquer les orientations de la Charte sur le territoire.

## Que reste-t-il à faire ?

Après deux années de concertation, le projet de Charte s'affine et sera présenté aux élus des 87 communes du projet de territoire en fin d'année. S'en suivra la validation par la Préfecture de Région en 2024 qui sera une étape stratégique pour la suite. Enfin, les communes délibéreront fin 2025 pour faire partie de ce nouveau projet de territoire ou non.

« Sans Charte, pas de label « Parc naturel régional » ! »

## Contact

- ▶ 03.25.43.81.97
- ▶ sig@pnrfo.org

## Festival



## 26° Festival international de la Photo Animalière et de Nature

Du 16 au 19 novembre, le Festival international de la Photo Animalière et de Nature revient à Montier-en-Der !

Unique en Europe, ce festival est un rendez-vous incontournable pour tous les passionnés de la photo et de la nature, qu'ils soient amateurs ou professionnels.

Pendant 4 jours et sur 15 sites différents, vous pourrez profiter de plus de 50h de conférences, d'une centaine de forums et tables rondes et d'autant d'expositions. 2 000 photos seront exposées !

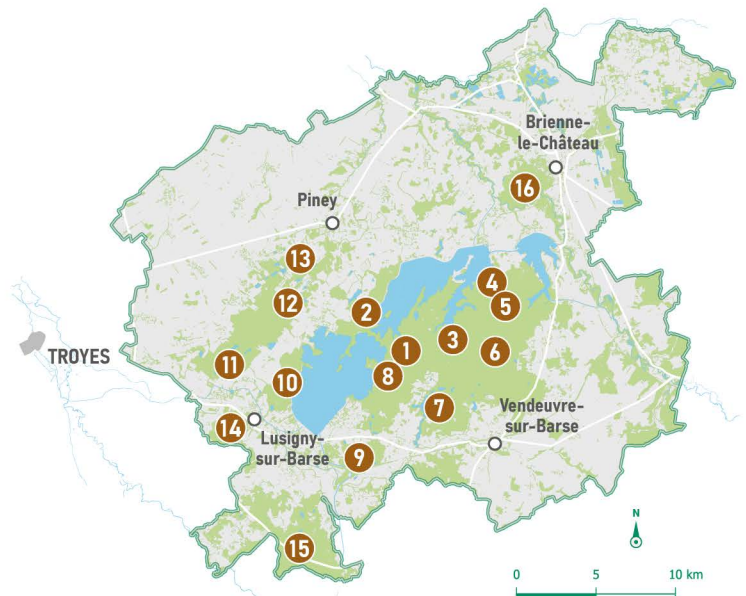


Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient y tiendra cette année deux stands : un premier sur la thématique Ramsar, en partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs, sous le chapiteau ; le second aux côtés des autres Parcs naturels régionaux du Grand Est sur le site du Jardin Linet. Venez nous rencontrer durant le festival et échanger avec nous !

Toutes les informations sur : [photo-montier.org](http://photo-montier.org)

## Cart'info

Le saviez-vous ? La Forêt d'Orient qui a donné son nom au Parc naturel régional est un massif forestier, ce qui signifie qu'elle est composée de différentes forêts aux noms distincts : forêt du Temple, Bas Bois, Petit Orient... Pour mieux situer ces différents secteurs, voici une carte récapitulant les noms des principaux bois et forêts !



1. Forêt du Grand Orient
2. Forêt du Petit Orient
3. Forêt domaniale du Temple
4. Forêt communale de Radonvilliers
5. Forêt communale de Dienville
6. Forêt communale d'Amance
7. Bois de Pogain
8. Forêt domaniale Larivour - Piney
9. Forêt domaniale Larivour - Briel
10. Forêt domaniale Larivour - Grands Sillons
11. Forêt domaniale Larivour - Bas Bois
12. Bois de Putemusse
13. Forêt domaniale Larivour - Chardonneret
14. Bois de Lusigny
15. Bois des Bailly
16. Bois du Défait

## Marché de Noël du Parc



Marché de Noël du Parc en décembre 2022 - ©PnrFO

Le marché de Noël du Parc revient les 15, 16 et 17 décembre sur la place de la Libération à Troyes !

Vous y trouverez une grande variété de produits locaux et artisanaux pour tous les goûts, dont ceux des producteurs marqués « Valeurs Parc naturel régional » : alimentation, boisson, cosmétiques, produits bien-être, déco, bijoux, accessoires vestimentaires et bien d'autres.

L'équipe du Parc y tiendra aussi un stand pour échanger avec vous et répondre à toutes vos questions !

## Chasse en forêt : être informé

La forêt est un espace aux usages multiples, qu'il faut concilier pour garantir la sécurité de tous. Durant la période de chasse, il est important pour les promeneurs de connaître les dates et les secteurs concernés afin de limiter les risques : **vous pouvez consulter la carte sur le site internet du PnrFO**, ou bien contacter l'accueil de la Maison du Parc par mail ou par téléphone.

## Découvrir toutes les actions du Parc



« Terre de projets » est un outil qui vous donne accès à tous les projets et actions du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et de ses partenaires sur l'ensemble des communes du territoire.

Rendez-vous sur : [terre-de-projets.pnr-foret-orient.fr](http://terre-de-projets.pnr-foret-orient.fr) !

## Le chanvre : une culture d'avenir !

Longtemps cultivé en France, notamment pour son usage textile dans la marine (voiles, cordages...), le chanvre est progressivement remplacé par le coton à partir de la 1<sup>ère</sup> Révolution industrielle. Après presque deux siècles d'oubli, il fait aujourd'hui son grand retour !

Son faible besoin en eau et son adaptabilité à une multitude de sols en font une plante de culture facile, qui favorise en parallèle une forte biodiversité. Peu gourmande en azote, elle ne nécessite pas non plus de pesticides et permet un bon stockage du CO<sub>2</sub>.

Et ses usages sont multiples ! Que ce soit dans le bâtiment

pour ses performances thermiques et hygrothermiques (béton de chanvre), dans son usage en plasturgie pour sa légèreté et sa résistance ou dans le textile pour ses propriétés thermiques et absorbantes, il s'intègre à de nombreux matériaux du quotidien.

Il présente aussi des propriétés cosmétiques et bien-être considérables (anti-inflammatoire, anti-atopique), et constitue une importante source de protéines et d'acides gras essentiels dans l'alimentation.

Déjà réalisée sur plusieurs exploitations du Parc, la culture de cette plante a de beaux jours devant elle !



Centre de secours de Géraudot, avec structure en béton-chanvre - ©PnrFO

## Les sorties découverte du Parc



### Le guide du Parc

Désireux de découvrir les richesses naturelles et historiques présentes sur le Parc naturel régional ? Notre guide vous propose de nombreuses sorties et peut aussi en composer « à la carte » selon vos envies !

- ▶ [pnr-foret-orient.fr/experimenter/suivez-le-guide/](http://pnr-foret-orient.fr/experimenter/suivez-le-guide/)
- ▶ [guide@pnrfo.org](mailto:guide@pnrfo.org) / 03.25.43.38.82

### Les Amis du Parc

Les Amis du Parc proposent des animations à la découverte du patrimoine naturel et historique du territoire ! S'adressant autant aux amateurs de randonnée qu'aux férus d'histoire locale ou de botanique, leur programmation est disponible sur leur site ainsi que dans leur magazine, « L'Escarboucle ».

- ▶ [amis-parc-foret-orient.fr](http://amis-parc-foret-orient.fr)
- ▶ [aap.pnrfo@orange.fr](mailto:aap.pnrfo@orange.fr)



Source : « Guide de plantation et d'entretien des haies », Syndicat DEPART et Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, 2022. Téléchargeable sur :

[pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/haies-guide-de-plantation-et-dentretien/](http://pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/haies-guide-de-plantation-et-dentretien/)

**Le saviez-vous ?** La Chanvrière de l'Aube (située à Saint Lyé) est le plus gros centre de transformation du chanvre au monde ! Elle fonctionne sur un modèle de coopérative. Les agriculteurs qui la fournissent se situent dans un rayon de 100 km maximum.

## Le tuto



### Installer une haie vive, alliée de la biodiversité

Les haies vives, longtemps coupées en raison de l'augmentation de la taille des exploitations, du déclin de l'élevage extensif, d'un entretien inadapté ou encore de l'urbanisation, **rendent pourtant des services essentiels à la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique mais aussi aux systèmes agricoles**. Et elles apportent une forte valeur paysagère au territoire ! Vous souhaitez en (ré) installer une dans votre jardin ? Nous vous proposons un extrait du « Guide de plantation et d'entretien des haies », disponible gratuitement sur le site internet du Parc !

#### Exemple : la haie arbustive libre

Parfaitement adaptée aux jardins, la haie arbustive libre présente une hauteur limitée qui en fait un bon pare-vue avec un entretien très réduit. Elle peut aussi apporter de belles couleurs et son lot de fruits !

Distance entre deux plants : 100 à 150 cm



Distance entre deux rangs : 50 à 100 cm

